



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-719

Avis public est donné que lors de la séance du 6 février 2023, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro 2023-719 relatif à la démolition d'immeubles;

Ainsi, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2023-719 sera tenue en présentiel, le **vendredi, 24 février 2023 à 13 h** au **centre communautaire** situé au 91, chemin des Fondateurs.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Municipalité à <https://www.municipalite.laminerve.qc.ca/> ainsi qu'à la réception de l'hôtel de ville. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès du Service de l'urbanisme à l'adresse courriel : urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca ou par téléphone en composant le : 819 681-3380, poste 5006, entre 8 h et 17 h.

Toute personne intéressée relativement à ce projet de règlement peut transmettre ses questions et commentaires à la direction du Service de l'urbanisme, à l'adresse courriel : urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca ou par téléphone au : 819 681-3380, poste 5006.

Règlement numéro 2023-719 relatif à la démolition d'immeubles :

Les modifications de la *Loi sur le Patrimoine culturel* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été sanctionnées le 1^{er} avril 2021 obligeant les municipalités à se doter d'un règlement relatif à la démolition d'immeubles d'ici le 1^{er} avril 2023.

La Municipalité désire donc se doter d'un tel règlement qui régira la démolition d'immeubles sur son territoire conformément à la Loi.

Le règlement numéro 2023-719 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Les commentaires reçus seront soumis au conseil municipal avant l'adoption du règlement numéro 2023-719.

Donné à La Minerve, ce 7^e jour de février 2023.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière